

## LA POLITIQUE DE L'AÉROSOL

Le sort en est jeté. La conjugaison des sondages et de l'opinion livrée au farniente d'été était trop belle pour que les libéraux y résistent. Le Canada ira aux urnes le 4 septembre et, d'ores et déjà, si l'on en croit le climat à la ligne de départ, on peut craindre que cette consultation tourne au concours de beauté entre deux nouveaux chefs, deux images, plutôt qu'à l'étude serrée des propositions des deux partis et à la qualité respective de leurs équipes.

En confirmant hier sa décision d'en appeler au peuple, le premier ministre, M. John Turner, n'a pu fournir aucune raison, à part sa propre irruption sur la scène politique, qui justifie sa précipitation, son refus de se faire mieux connaître des électeurs en gouvernant quelques mois avant de les inviter à choisir.

Il a évoqué les désastres qui affligent déjà ou menacent l'économie canadienne — un million et demi de chômeurs, la chute du dollar, la croissance de la dette publique — pour prescrire les élections comme remède atmosphérique. Elles vont, dit-il, « rafraîchir l'air », renouveler la confiance. Un aérosol peut rafraîchir l'air, en masquant les odeurs, mais un bon coup de vent le fait mieux. M. Turner est dangereusement proche du flacon d'aérosol. S'il est vrai que l'économie a ses humeurs, qu'elle réagit autant aux caprices des rumeurs qu'aux réalités, il faut quand même plus qu'une élection pour la remettre sur ses rails. Pour sa propre crédibilité, M. Turner aurait dû au moins présenter dès hier les grandes lignes du bain de Jouvence qu'il propose. Mais, comme il l'a naïvement reconnu, même ces grandes lignes ne sont pas prêtes. Les consultations de programme restent à faire au sein du parti. Cela donne une idée de la vitesse avec laquelle on improvisera les modifications de cap, et de la profondeur des changements que le Parti libéral s'approprie à nous proposer, contrit et repentant.

Il a évoqué aussi sa carence de mandat. Certes, il ne tient son poste de premier ministre que du choix des députés au congrès libéral au leadership. Mais tel est le système de gouvernement canadien et l'équipe qu'il dirige, celle qu'il a d'ailleurs généralement reconduite dans ses orientations en formant son cabinet, détient toujours un mandat. Il eut été plus courageux de tenter de l'exercer avec elle, en démontrant au public qu'une nouvelle direction pouvait la ranimer. Au lieu de quoi, M. Turner demande aux électeurs de faire un pari sur sa seule personne. « We will take our chances », a-t-il précisé dit hier, comme s'il s'agissait d'un jeu de hasard.

Voilà justement le plus grand écueil qui menace le sens de cette élection de septembre, dont on voudra faire une course au leadership entre John Turner et Brian Mulroney, une sorte de grande finale des semi-finales que chaque parti a offert en spectacle en juin 1983 et en juin 1984.

Telle était en tout cas, au cours de sa conférence de presse, l'attitude du chef libéral, qui tentait avec plus ou moins de succès de se dissocier de l'ère Trudeau, tout en ne désavouant pas complètement ses troupes. Ainsi se sera-t-il minimalement distancé du répugnant patronage qui a fait, hier encore, passer 19 serveurs du pouvoir dans des postes grassement payés pour lesquels

la majorité d'entre eux n'a aucune qualification particulière. On lui a tordu le bras, a-t-il laissé entendre, en promettant de diversifier à l'avenir la recherche de compétences. Ainsi a-t-il froidement reconnu que la composition de son cabinet laissait à désirer, puisqu'il devait le former « à partir du matériel disponible ». Ainsi a-t-il identifié M. Marc Lalonde, reconduit aux Finances, comme un ministre « de transition », tout en appuyant du bout des lèvres ses derniers budgets. Lui qui voyait hier encore en M. Trudeau « le plus grand Canadien de sa génération » a eu de la peine à balbutier que ce nouveau retraité « pourrait être utile » à sa campagne. Bref, le nouveau premier ministre nous demande de tourner la page, sans plus. « Je n'ai pas été membre de cette administration depuis neuf ans », a-t-il plaidé hier.

Cela est inacceptable. Depuis vingt ans et plus qu'il est presque continuellement au pouvoir, le Parti libéral du Canada ne peut soudain demander de profiter des avantages d'un parti d'opposition, tout simplement parce qu'il s'est donné un nouveau timonier. Il ne peut se mettre à raconter que Pierre Trudeau est un accident de l'histoire, et que son bilan n'est pas le sien. En choisissant de devenir chef du Parti libéral, John Turner acceptait aussi l'entière responsabilité de cet héritage. Une élection ne peut faire l'économie d'une évaluation de l'équipe en place, et cette évaluation est mieux garantie de l'avenir que toutes les promesses qu'un comité de programme peut rédiger à la hâte dans un quartier électoral. Le Parti libéral ne peut donc esquiver certains grands bilans, et il sera de la responsabilité de tous les observateurs et les analystes de cette élection de les forcer, d'éviter de faire de cette consultation populaire, comme c'est fâcheusement le cas surtout chez nous les médias, un match de boxe entre deux aspirants d'apparition récente.

Au Québec, tout particulièrement, cette élection devrait enfin permettre de sortir de la léthargie que nous a imposée le Parti libéral du Canada en y devenant parti unique. Il importe, pour la santé démocratique de cette province, que s'y fasse un débat sur les résultats économiques — notamment la stratégie industrielle — de ces vingt ans de participation au pouvoir fédéral, et sur ses résultats constitutionnels, dont nous commençons à peine à évaluer les effets à long terme. Il importe aussi d'examiner à la loupe une équipe libérale que ne protège plus le charisme de Pierre Trudeau, et qui doit désormais répondre seule de ses actes.

Si le Parti progressiste-conservateur veut avoir quelque crédibilité comme opposition, il doit pouvoir produire ces analyses, en même temps que de nouvelles options. Les premiers propos de campagne de M. Mulroney ont hélas simplement démontré que son sens de l'humour était plus accusé que celui de M. Turner, et qu'il était lui aussi tenté par une campagne d'image, qui plaidait le changement pour le changement, pour l'alternance de temps en temps, comme il l'a expliqué. Ce serait pratiquer, là aussi, la politique de l'aérosol, en même temps que celle du pire pour les électeurs.

— LISE BISSONNETTE

## L'entre-deux-guerres

LA CEQ est revenue à la charge, la semaine dernière, pour réclamer « une réouverture globale des décrets pour l'année 1985 avec la perspective d'en arriver à un accord de plus longue durée ». À cette demande, le gouvernement n'aurait accordé qu'une « certaine forme d'accueil », réitérant qu'il importe au préalable de revoir le régime de négociations dans le secteur public.

Les parties, à l'évidence, ne sont pas sur la même longueur d'ondes.

Les syndicats du secteur public souhaitent ouvrir, dès l'automne, les décrets qui leur tiennent lieu de conventions de travail. D'ici là, ils se gardent des « pièges » qu'on leur tend : ils boudent les travaux des deux comités mixtes (productivité et rémunération) par le biais desquels le gouvernement envisage une réouverture partielle de ces mêmes décrets pour l'année 1985 et, surtout, ils refusent de s'associer à la démarche de consultation entreprise par M. Michel Clair en vue d'une révision du régime de négociations.

Mais le gouvernement n'en démord pas : il faut modifier en profondeur le cadre à l'intérieur duquel, depuis vingt ans, gouvernement et syndicats se livrent à des affrontements homériques. M. Clair l'a rappelé à l'issue de sa rencontre avec les représentants de la CEQ : « Nous ne voulons pas nous embarquer dans une négociation de type traditionnel. Il est important de préciser non seulement qu'il faut négocier, mais comment négocier. Nous essayons de discuter dans un nouveau contexte pour ne pas nous re-plonger mutuellement dans le traditionnel rapport de forces. »

Cette déclaration du président du Conseil du trésor illustre assez bien les objections que sa démarche suscite chez les syndicats. Quoi négocier ? Tout, répondent les centrales, l'aire du négociable ne doit comporter aucune limite. Quant au « rapport de forces », il doit rester ce qu'il est, c'est-à-dire sans restriction.

Faute de temps, le congrès de la CEQ en juin dernier ne s'est pas prononcé sur le document « Recherche d'un nouvel équilibre » qui sert de

base à la consultation conduite par le ministre. Mais les députés ont pu prendre connaissance d'une longue analyse des « intentions » du gouvernement et de la démarche « de propagande » qu'il a entreprise pour présenter sous un jour favorable des « propositions inacceptables ».

Dans son analyse, la CEQ marque quelques points.

Elle s'étonne d'abord du fait que cette initiative gouvernementale ait été confiée au négociateur patronal : M. Michel Clair, président du Conseil du trésor. Il y a là confusion des rôles. « Nous ne croyons pas que ce soit un canal approprié, lit-on dans le document. On ne saurait confier à l'employeur la révision d'un régime de négociation. Ce n'est ni crédible, ni sérieux, ni responsable comme processus. » C'est au ministre du Travail, y soutient-on, qu'il appartient de mener le débat.

La CEQ marque un autre point en contestant l'intention, plus ou moins clairement exprimée, du gouvernement de limiter le champ des prochaines négociations, notamment en ce qui touche les salaires. Un gouvernement démocratiquement élu n'a pas à « négocier » la moitié de son budget avec les syndicats de ses employés, donne-t-on parfois à entendre. Il s'agit là d'un sophisme. Le gouvernement, en négociant les salaires, ne négocie pas une masse monétaire équivalente à la moitié de son budget, mais bien cette marge étroite que constituent les pourcentages d'augmentation qu'il pourra consentir.

Mais pour le reste, la CEQ piétine. Elle se retranche dans le statu quo, ruine des arguments dénués, se crispe dans des attitudes peu convaincantes.

Ainsi, lorsqu'il est question d'aligner les rémunérations du secteur public sur celles du secteur privé, la CEQ se rebiffe. Il va de soi que cet alignement ne saurait être purement mécanique. Le secteur public, pour de très nombreux emplois, constitue un « marché de travail » dont on ne retrouve pas la réplique dans le secteur privé. Il n'en existe pas moins des équivalences qu'il faut chercher à établir. Mais ce que la CEQ craint

par-dessus tout c'est le concept de « rémunération globale » qui permet, pour les fins de la comparaison, de faire entrer en ligne de compte des données importantes, et qui le deviendront toujours plus, telles la sécurité d'emploi, les avantages sociaux, le régime de retraite... Cette notion de « rémunération globale » s'impose dans un secteur, à plusieurs égards, relativement choyé sinon surprotégé.

Un deuxième point. La CEQ semble ne vouloir admettre aucune restriction dans l'exercice du droit de grève. C'est une position aujourd'hui intenable. Le Québec, depuis vingt ans, offre aux employés du secteur public le cadre juridique le plus libéral qu'on puisse imaginer. Ce libéralisme, d'une part, a ouvert la voie à un jusqu'au-boutisme syndical qui s'est cru tout permis. Il a entraîné, d'autre part, une prolifération jusqu'à l'absurde des interventions gouvernementales, législatives ou judiciaires. C'est qu'il y a des limites à la guerre à l'outrance. Au-delà même de la notion ambiguë de services dits essentiels, qui n'admettra aujourd'hui qu'on peut difficilement priver, des mois durant, toute une population des services dont le gouvernement détient le quasi-monopole. La grève générale et illimitée est pratiquement intolérable dans le secteur public. La grève n'y est supportable que sous la forme d'opérations limitées visant à hâter un règlement, à sortir d'une impasse particulière, à sensibiliser l'opinion publique, voire à laisser échapper un peu de vapeur.

Toute la question est de savoir si les syndicats sont disposés à accepter volontairement des limites à leur pouvoir de marchandage ou de « nuisance » (qui, dans le cadre juridique actuel, est pratiquement illimitée), ou si le gouvernement devra « policer » l'exercice du droit de grève par des lois générales plus restrictives ou continuer de le faire par des interventions ponctuelles.

Il s'agit là d'un débat auquel les syndicats du secteur public ne pourront pas toujours se dérober.

— JEAN FRANCOEUR

## La Biennale des arts de la rue a renoncé à l'originalité

### LIBRE OPINION

ROBERT COHEN,  
ALEXANDRE GAUDIERI,  
JEAN-CLAUDE MARSAN,  
JAMES D. RAYMOND et  
MICHEL YERGEAU

Les cinq signataires de ce texte ont récemment démissionné en titre de membres du conseil d'administration de la Biennale des arts de la rue, qui se tiendra à Montréal l'été prochain. Ils précisent ici leurs motifs.

SUITE À UN article paru dans LE DEVOIR du mercredi 27 juin 1984 et intitulé « La Biennale des arts de la rue — un nouveau conseil bientôt », nous tenons à porter à l'attention des lecteurs quelques précisions quant aux motifs de notre démission à titre de membres du conseil d'administration de la Biennale.

Dans l'entrevue qu'il a donnée au DEVOIR, le commissaire général Gérard Frigon prétend que les démissionnaires « ont quitté non pas pour des questions de philosophie ou d'orientation de la Biennale mais parce qu'ils différaient d'avis avec lui sur l'ampleur de la consultation à organiser dans le milieu culturel et les différents quartiers de Montréal ».

Nous nous élevons en faux contre cette déclaration qui tend à réduire les motifs de notre départ à une simple question de degré ou de nuances secondaires sur l'importance de la consultation à organiser à Montréal à l'occasion de la Biennale. C'est pourtant sur des questions d'orientation et de choix fondamentaux que nous avons décidé de quitter le conseil d'administration de la Biennale.

Pour les démissionnaires, la Biennale devait offrir l'occasion unique de réfléchir sur l'avenir et l'organisation de Montréal et d'explorer, de discuter et d'expérimenter des solutions concernant la nature, la diversité et la mise en va-

leur de la vie culturelle et des espaces publics. Il s'agissait donc là d'une opération orientée vers un but, ce qui est très différent d'une brochette de manifestation et de fêtes ou un festival d'été. Certes, la Biennale pouvait être le moment de jeter les bases d'un tel festival mais il n'était pas question d'en faire la composante exclusive de l'événement. Or, cette réflexion et ces hypothèses sur l'avenir de Montréal ne pouvaient germer que dans le cadre d'une consultation et d'une animation des divers quartiers de Montréal auxquels tous les Montréalais auraient été conviés.

Cette consultation devait se tenir dès l'été 1984 de façon à ce que de celle-ci jaillisse des idées et des projets qui auraient pu ainsi être intégrés à la programmation de la Biennale. Un comité ou conseil d'administration avait d'ailleurs mis en place une structure devant assurer la réalisation.

Bref, il nous importait que tout le programme ne soit pas offert ou imposé aux Montréalais mais que ceux-ci puissent en concevoir et en organiser une partie de la programmation avec le concours du comité organisateur de la Biennale. Ainsi, des jurys locaux devaient être formés en vue de sélectionner les projets des résidents des quartiers, lesquels auraient ensuite pu être financés par la Biennale et mis en place parallèlement à d'autres activités préparées par l'organisation de la Biennale elle-même ou grâce à la participation des villes étrangères.

Or, à mesure que passaient les semaines, de moins en moins nous sentions nous une volonté de mettre en place les structures pertinentes et les personnes compétentes pour atteindre ces objectifs. Il devenait évident que les buts et la philosophie de la Biennale n'étaient pas les mêmes selon qu'on les regarde sous l'angle de la direction de la Biennale ou sous celui des sous-jurys. Au moment de notre démission, nous étions convaincus que l'originalité que nous entendions insuffler à la Biennale avait été pro-

gressivement écartée au profit d'une conception qui ramènerait l'événement à une Biennale des arts DANS la rue.

Or, nous n'étions pas intéressés à participer à une opération qui consisterait à décorer les rues et places de Montréal et à regrouper sous un parapluie commun les activités habituelles de l'été montréalais : Archifête, Festival de Jazz, Festival Mozart-Plus, Festival Juste pour rire, Festival des films du monde. Ainsi conçue, la Biennale laisserait peu de traces à Montréal, ne serait qu'un événement ponctuel de plus alors que nous voulions voir une occasion de jeter les bases d'une prise en charge des quartiers par eux-mêmes et la source de multiples activités pour les prochaines années.

Encore aurait-il été possible de modifier profondément cette conception qu'épouse l'actuelle direction de la Biennale, si le Conseil d'administration avait été convoqué de façon régulière et écouté, ce qui n'était pas le cas. Des décisions de fond ont été prises sans consultation du conseil d'administration, sans son autorisation et même en allant à l'encontre des résolutions du Conseil.

Devant cet état de fait, devant le défaut de reconnaître le rôle du conseil d'administration et face à la perspective d'en être réduit à uniquement avaliser des décisions fondamentales qui auraient été prises à d'autres niveaux, face au fait que ce n'est pas pour jouer ce rôle là que nous avions été invités à faire partie du conseil d'administration de la Biennale et vu notre désaccord sur l'orientation et le sens à donner de la Biennale, nous avons préféré remettre notre démission le 12 juin dernier.

Nous souhaitons néanmoins que la Biennale soit un grand succès et que les citoyens de Montréal en profitent autant que faire se peut. Mais nous savons dès maintenant que les Montréalais n'auront pas eu l'occasion d'en connaître les alternatives.

## LETTRES AU DEVOIR

### Les jeunes et le chômage

Lettre adressée à Mme Plamondon et M. Julien.

Je ne peux rester indifférente à la lecture de votre lettre haineuse à l'égard de la jeunesse publiée, très en vue, dans LE DEVOIR du 5 juillet dernier et intitulée « Bravo Mme Marois ».

Agée de 32 ans, je ne fais pas partie de la « jeunesse profiteuse » dont vous parlez puisque je n'ai pas touché d'assurance-chômage ni d'assistance sociale. Étant sur le marché du travail depuis sept ans dans un emploi stable et bien rémunéré, je dois cependant avouer avoir bénéficié de deux mesures sociales que vous semblez questionner soit, les congés-maternité (j'en ai même eu deux!) et les allocations familiales (doubles, bien sûr aussi...).

Mais je me sens profondément concernée par le chômage qui touche d'une façon si importante les 15-30 ans et je refuse qu'on leur en impute la responsabilité en s'appuyant sur les clichés qui pullulent dans votre texte.

« Les jeunes font-ils leurs parts? » demandez-vous. Et bien largement : en quinze ans le taux de chômage chez les jeunes a triplé, passant de 6,9% à 23,1%.

« Les jeunes veulent-ils travailler? » Sachez que 63% de jeunes en chômage le sont pour cause de licenciement ou de mise à pied (enquête Statistique Canada sur la population active).

« Les jeunes ont la responsabilité de chercher sinon de créer leur emploi. » Donnez-leur donc quelques adresses d'emplois disponibles que vous connaissez, ça pourra les aider. Et puis donnez-les aussi aux bureaux de placement qui semblent en panne.

« Nous connaissons tous des jeunes qui refusent des emplois parce que cela ne correspond pas à leur qualifications. » Personnellement, je connais plutôt l'inverse : des jeunes qui occupent des emplois ne correspondant nullement à leur formation et à leurs capacités. Quel gaspillage!

Je passe sur vos préoccupations existentielles (comment trier le bon grain de l'ivraie) ou sur vos analyses historiques douteuses (la montée du fascisme par le biais de la sur-assistance sociale!) pour en venir à votre vision de la révolution tranquille.

À la lecture de ce passage, la majorité des lectrices et des lecteurs auront compris au moins une chose : la modestie ne vous étouffe pas. À vous entendre, c'est à force de courage et de détermination que la jeunesse des années 60 — qui ne regardait pas les films de nuit — a réussi. La conjoncture économique n'était pas si bonne que cela, dites-vous. La

création de centaines de postes dans les nouveaux ministères, le boom de l'éducation entraînant l'engagement de nombreuses enseignantes et de nombreux enseignants, le développement du système de santé... des détails.

En terminant, permettez-moi de vous mentionner les deux mérites que je reconnais à votre lettre :

- 1) elle nous éclaire sur le type de personnes qui supportent actuellement le P.Q.;
- 2) elle m'enlève à jamais le goût de lire les livres de M. Maurice Champagne-Gilbert!

— LOUISE PETTIGREW  
Pointe-au-Père, 6 juillet

### La consultation était publique

Lettre adressée à la Société des terrains Angus (Sotan)

ET ALORS, messieurs de la Sotan, vous le déposez ce plan ?

Après nous être penchés sur le projet d'aménagement des terrains des shops Angus et avoir participé aux deux audiences publiques, après avoir commenté et critiqué le plan préliminaire que vous aviez soumis, il nous apparaît que les audiences ne furent qu'un maquillage de consultation publique.

Le plan final (plan remanié) qui, en principe, devait être déposé à la mi-mai selon M. Koury, se fait toujours attendre. Si ce n'est pas là, selon nous, un mépris de tenir compte de l'avis des citoyens... des questions et des interrogations nous habitent.

Nous, de la section du Plateau Mont-Royal de la SSJB-M, sommes sensibilisés aux problèmes du logement et de son environnement, c'est-à-dire les rapports socio-économiques et la salubrité.

Siégeant à la table de concertation qui réunit plus de trente (30) groupes, nous adhérons aux demandes minimales formulées par cette table. Il nous apparaît et nous faisons notre cette citation de Jacques Grand-Maison, tirée de son livre *Quelle Société?* : « Par exemple, nos villes ne sont pas l'expression d'une communauté humaine, mais celle d'un monde marchand et de ses intérêts financiers. Que tout gravite plus que jamais autour des centres d'achat, voilà qui révèle l'aboutissement logique de l'évolution urbaine moderne où il n'y a que des intérêts en conflit sans aucune totalité humaine concrète et minimale. »

Aussi nous avons réitéré aux deuxièmes audiences une demande de rencontre publique avec les responsables politiques que nous vous avions fait connaître. Vous en souvient-il, M. Koury ? Je vous avais posé la question suivante : « Utiliserez-vous votre autorité morale de président de la Sotan pour concrétiser cette rencontre publique ? » Votre réponse négative fut décevante. Déjà à ce moment, nous avons ressenti que les audiences publiques, pour la Sotan, n'étaient qu'un exercice futile.

Le projet de la Sotan (plan pré-

liminaire et plan remanié) porte en filigrane deux notions, à notre avis, primaires : efficacité et profit. Une efficacité qui réduit la réalité à un de ses mille aspects et étouffe la riche diversité humaine, historique, socio-culturelle, politique, etc... Une telle efficacité se nie elle-même à plus ou moins long terme. Pourquoi ? Parce que la base démocratique n'a pu vivre des expériences concrètes d'ordre et de liberté, de responsabilité et de pouvoir, d'initiative individuelle et de création collective, d'autonomie et de solidarité élargie, d'efficacité et de gratuité.

Que nous, nous n'ayons eu que de 10 à 15 jours, suite au dépôt du plan préliminaire, pour nous préparer aux audiences de mars-avril, sans trop de ressources humaines, de temps et d'argent, et que nous l'ayons fait timent du merveilleux. Que vous ayez vos moyens techniques, financiers et humains et que, près de trois mois après les mêmes audiences, vous n'avez pas déposé et fait connaître le plan final, voilà qui est incompréhensible, outrageant et scandaleux.

Nous reformulons une de nos exigences : la rencontre avec les responsables politiques soit le ministre LeBlanc d'Ottawa, M. Tardif, ministre de l'Habitation du Québec, et M. Lamarre, président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

— ANDRÉ VAILLANCOURT  
président,  
Société Saint-Jean Baptiste,  
section Plateau Mont-Royal.

### J'aime le lyrisme d'André Hébert

EN LISANT le texte de Victor-Lévy Beaulieu paru dans vos pages du samedi 30 juin et intitulé curieusement « L'idiotie de la musique » dont je partage l'opinion quant au fait que seule la radio FM de Radio-Canada « abat de la belle ouvrage » et que des émissions telles que « Au gré de la fantaisie » et « Notes inégales » en sont la preuve.

Toutefois, je m'éleve contre son attaque à l'endroit de André Hébert dont l'érudition semble l'héritier. Son émission « L'art vocal » est pour les amateurs d'art lyrique, dont je suis, d'un grand intérêt et je profite de l'occasion pour l'en remercier publiquement. Que M. Hébert fasse part à ses auditeurs du résultat de ses recherches et les amène à découvrir, entre autres, les belles voix anciennes et nouvelles d'ici et d'ailleurs me réjouit.

Je fais l'impossible pour ne pas rater cette émission et ne peux que conseiller à M. Beaulieu de continuer à tourner le bouton puisque son intolérance au lyrisme des autres lui interdit d'essayer de comprendre la musique qu'il dit cependant aimer. Il ne pourra à nouveau qu'en parler en nous avançant encore « n'y comprend rien ».

— RAYMONDE LORRAIN  
Montréal, 4 juillet

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boi-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR : Édition quotidienne : 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement : 75¢. Pour information : à Montréal : 332-3891 ; à Québec : 687-2022

ABONNEMENT : Édition quotidienne 120\$ par année ; 6 mois 62\$ ; 3 mois 32\$. À l'étranger : 130\$ par année ; 6 mois 65\$ ; 3 mois 35\$. Édition du samedi 40\$ par année. Poste votre chèque ou mandat-poste à : LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information : (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec.